

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
11 octobre 2005 à 20h00 au centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle sont présents :

Bruce Campbell, maire, Roger Larose, maire suppléant, les conseillers Harold McKenny,
Jim Coyle, Garry Dagenais, Pierre Lafrance, Brian Middlemiss et William Twolan.

Également présents la secrétaire-trésorière adjointe et quelques contribuables.

PAROLE AU PUBLIC

Mot du Maire

M. le Maire souligne le bon travail et remercie le Directeur général, le personnel ainsi
que le Conseil de la Municipalité.

M. Jean-Claude Carisse

- Plainte concernant la gestion administrative qui n'a pas encore donné suite à une lettre envoyée par l'Association de Plage François Tremblay ni retourné son appel concernant des enseignes de stationnement.
- Remerciement au conseiller M. Pierre Lafrance.

Mme Linda Brand

Mme Brand dépose des photos pour appuyer sa demande concernant le débordement des fossés qui inondent sa propriété.

Mme Doreen Sigouin

Souligne le bon travail du Conseil en le remerciant.

M. Bob Dawson

Question concernant le projet du site historique.

Réponse du maire : M. le maire confirme que le projet est encore à l'étude et que c'est le prochain conseil qui se prononcera sur la création probable d'un parc historique.

Mme Madeleine Carpentier

- Mme Carpentier dépose une requête à l'attention de M. Sylvain Bertrand concernant la liste des cours d'eau municipaux.
- Madame dépose une lettre à l'attention du conseil ayant pour objet : Commentaires sur le fonctionnement du Conseil.

M. Paul Chatillon

Accessibilité du service d'incendie sur le chemin des Bouleaux.

M. Erik Scobie

Question concernant le projet du site historique.

05-10-964

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Période de questions du public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance spéciale du 7 septembre 2005
 - 4.2 Procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2005
 - 4.3 Procès-verbal de la séance spéciale du 21 septembre 2005
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Engagement de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le mois d'octobre
 - 5.5 Grief no 2005-01 – liste d'ancienneté – Syndicat des pompiers
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Rapport du responsable du département incendie
 - 6.2 Rapport du délégué du département – (animaux errants – septembre 2005)
 - 6.3 Réunion – Comité sécurité incendie de la MRC des Collines
 - 6.4 Ajustement de salaires – Pompiers
 - 6.5 Problème d'accès – Asso. des propriétaires de la Baie Noire
 - 6.6 Demande d'interdiction de chasse dans les secteurs peuplés
 - 6.7 Règlement no 10-05 – emprunt – camion incendie
 - 6.8 Abattage d'arbres – chemin Lac Beauclair
 - 6.9 Logo – pompiers
 - 6.10 Accessibilité – chemin Elm
 - 6.11 Demande de démission – pompier
 - 6.12 Surplus affecté 2005 camion d'incendie (cube van)
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Disposition d'actifs
 - 7.2 Pavage de certains chemins
 - 7.3 Creusage – fossé Young
 - 7.4 Gravelage des chemins Elm et Terry-Fox
 - 7.5 Lumière de rue – chemin Dion
 - 7.6 Lumière de rue – chemin Stanton
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Règlement no 09-05 emprunt – camions à ordures
 - 8.2 Creusage d'une tranchée au dépotoir
 - 8.3 Pneus avec jantes
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Rapport du délégué du département (permis émis en septembre 2005)
 - 9.2 Demande à la C.P.T.A.Q. – Sheila McCrindle
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Chasse au chevreuils
 - 10.2 Remerciements aux membres du Comité des Loisirs
 - 10.3 Importance historique
- 11. Divers**
 - 11.1 Pannes électriques nombreuses – Hydro-Québec
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Demande d'emploi – Sandy Quinn
 - 12.2 Correspondance de Me Michel Lafrenière - Première convention collective – Syndicat des pompiers et pompières du Québec
 - 12.3 Correspondance de J.A. Lecompte – drainage – rue Clarendon
 - 12.4 Demande d'emploi – Bernard Charron
 - 12.5 Parade - Jour du Souvenir
 - 12.6 Correspondance de D.J. Oakley – 51 Chemin de la Forêt
 - 12.7 Correspondance de la ministre des Affaires municipales et des Régions – Règlement 05-05 de la Municipalité de Pontiac - Emprunt
 - 12.8 Installation de la membrane – eaux usées – Quyon
 - 12.9 Ajustement de taxes – Mme Antonine Campbell

- 12.10 Évaluation du drainage – 801, ch. des Pères-Dominicains – Fondex Outaouais
- 13. Dépôt de documents**
- 13.1 Demande de certificat d'autorisation – neiges usées – rapport de Fondex Outaouais et accusé réception du Min. de l'Environnement
- 13.2 Convocation de la Commission des lésions professionnelles – audition – dossier Marc Ménard
- 13.3 Sommaire du rôle d'évaluation foncier – 2^e exercice financier
- 13.4 Correspondance de M. Pierre Crevier adressée au M.T.Q.
- 13.5 Note de remerciements des membres de la FRAPP – subventions – projets spéciaux
- 13.6 Projet d'ordre du jour – séance du conseil de la MRC du 15 septembre 2005
- 13.7 Note de remerciements – nivelage de chemins – Plage Albert Tremblay
- 13.8 Procès-verbal de la réunion du 24 août 2005 – Projet du Parc régional des Chats
- 13.9 Certificat de conformité de la MRC des Collines – Règlement 06-05 de la municipalité
- 13.10 Communiqué de Presse – MRC des Collines
- 13.11 Ordre du jour et procès-verbal du 15 septembre 2005 de la MRC des Collines
- 13.12 Révision quinquennale du plan d'urbanisme - Règlement – Chelsea
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les changements suivants :

Retrait : 10.3 Importance historique

Adoptée

05-10-965

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 SEPTEMBRE 2005

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 7 septembre 2005 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

05-10-966

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2005

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 13 septembre 2005 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

05-10-967

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2005

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 21 septembre 2005 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

05-10-968

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **82 089,98 \$** (voir annexe) pour la période se terminant le 30 septembre 2005 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1005465

05-10-969

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **173 297,79 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 30 septembre 2005 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1005465

05-10-970

ENGAGEMENTS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe « A » ci-joint pour un montant total de **4 858,00 \$**, taxes en sus.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1005465

05-10-971

GRIEF – LISTE D’ANCIENNETÉ – POMPIERS

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la liste d’ancienneté soumise par le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Pontiac et de régler ainsi le grief no 2005-01.

Adoptée

05-10-972

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

Il est

Proposé par William Twolan
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte l’offre de Bell Canada pour l’installation d’un nouveau système téléphonique selon l’offre déposée.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DE SEPTEMBRE 2005 – ANIMAUX

La secrétaire trésorière adjointe dépose le rapport.

05-10-973

ACCÈS À CERTAINES PROPRIÉTÉS – CHEMIN DE LA FORÊT

CONSIDÉRANT les problèmes d’accès que les services d’incendie ont aux propriétés du 55, 57 et 64 chemin de la Forêt;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments paysagers et autres ouvrages devraient être enlevés pour permettre l’accès à ces propriétés;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac informe le propriétaire du 55, chemin des Bouleaux, Mme Lucie Archambeault que ses éléments paysagers et autres installations nuisent à la libre circulation des véhicules d’urgence de la municipalité (camions d’incendie) et qu’en cas de sinistre sur une des propriétés concernées, il y a risque de poursuite de la part des assureurs concernés et de la non-couverture de ses propres assureurs en cas de poursuite, l’ayant informé des problèmes d’accès aux propriétés avoisinantes rencontrés par ses pompiers.

Adoptée

05-10-974

DEMANDE D'INTERDICTION DE CHASSE DANS LES SECTEURS PEUPLÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est une communauté rurale avec des secteurs ayant une forte densité d'occupation ;

CONSIDÉRANT l'utilisation d'armes à feu de gros calibre durant la saison de la chasse pourrait être un danger potentiel aux résidents de ces secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE ce problème existe à travers la province ;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU de demander au Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs d'interdire l'utilisation d'armes à feu de gros calibre dans les régions où il y a plus de 10 résidences au mile carré et de ne permettre que l'utilisation de l'arc, du fusil à canon lisse et du fusil à poudre noir dans ces régions.

Adoptée

05-10-975

RÈGLEMENT No. 10-05 - EMPRUNT – CAMION INCENDIE

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION PUMPER TANKER POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée spéciale du Conseil tenue le 21 septembre 2005.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète et statue le règlement comme suit :

RÈGLEMENT No. 10-05

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION PUMPER TANKER POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter l'achat de 1 camion citerne pour la municipalité selon les estimés fournis par *Seagrave Fire Apparatus Co.* au montant de 250 941,00 \$ daté du 18 mai 2005, incluant les frais, taxe provinciale et imprévus.

ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 250 941,00 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les achats mentionnés à l'article 1 et la taxe provinciale.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 250 941,00 \$ \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées pour les intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux

suffisant d'après la valeur de chaque immeuble imposable, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le vote est demandé

POUR

CONTRE

Bruce Campbell
Brian Middlemiss
Pierre Lafrance
Garry Dagenais

Harold McKenny
Jim Coyle
Roger Larose
William Twolan

Rejetée

05-10-976

ABATTAGE D'ARBRES – CHEMIN LAC BEAUCLAIR

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la Municipalité informe Hydro-Québec de la présence d'arbres qui représentent un risque à ses lignes électriques et demande de procéder à l'abattage de ceux-ci.

Adoptée

05-10-977

LOGO – POMPIERS

Il est

Proposé par Garry Dgaenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac officialise le logo présenté par le comité incendie comme étant le logo officiel de la brigade d'incendie de Pontiac.

Adoptée

05-10-978

ACCESSIBILITÉ – CHEMIN ELM

CONSIDÉRANT QUE le chef de la brigade d'incendie nous a informé des problèmes d'accès à certaines propriétés à l'extrémité du chemin Elm ;

CONSIDÉRANT QUE les difficultés d'accès sont causés par la présence de roches déposées aux abords du chemin ;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la Municipalité informe le propriétaire du Centre Kogaluk et M. Eric Poulin, que la présence de pierres aux abords du chemin Elm nuisent à la circulation des véhicules d'urgence de la municipalité (camions incendie).

Adoptée

05-10-979

DEMANDE DE DÉMISSION – POMPIER

CONSIDÉRANT QUE la démission d'un pompier a toujours été une pratique courante lorsque le pompier quitte la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE tous les pompiers connaissent cette pratique d'obligation de résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le chef a reçu, à plusieurs reprises, des demandes et commentaires sur les raisons pour lesquelles un pompier ayant quitté la municipalité n'a pas donné sa démission, selon la pratique ;

CONSIDÉRANT QUE ce pompier est bien au courant de la pratique, car il a siégé sur un comité d'embauche pour le service d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le questionnaire utilisé lors de l'entrevue d'un pompier demande à savoir l'intention de demeurer dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la publication d'offre d'emploi pour pompiers(ières) dans les journaux locaux, il y a mention de secteurs spécifique dans la municipalité ou nous sommes à la recherche de pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité embauche sur recommandation du comité d'incendie, qui lui détermine les besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE le conseil envoie une lettre à M. Jean-Marc Robert demandant sa démission pour les raisons spécifiées dans les « considérant » ci-haut, et que tout équipement appartenant à la municipalité soit retourné dans les 24 heures suivant la réception de cet avis.

Le vote est demandé...

Rejetée à l'unanimité

05-10-980

SURPLUS AFFECTÉ – 2005 – CAMION D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la flotte de véhicules d'urgence, surtout les unités de secours, prennent de l'âge et les coûts d'entretien augmentent tous les ans ;

CONSIDÉRANT QUE la protection contre les incendies est importante pour les citoyens de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé le schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE si le résultat de la vérification annuelle au 31 décembre 2005 démontre un surplus pour les postes budgétaires 02.220.00.000, protection contre l'incendie, 50% de ce dernier devra être transféré dans un surplus affecté pour un véhicule incendie (cube van).

Le vote est demandé

POUR

CONTRE

Brian Middlemiss
William Twolan
Garry Dagenais

Roger Larose
Harold McKenny
Jim Coyle
Pierre Lafrance

Rejetée

05-10-981

DISPOSITIONS D'ACTIFS

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac, suite à la réception d'offres, procède à la disposition des actifs suivants comme suit :

- Débroussailleuse (bush hog)
Nom : Ronald Leblond
Montant : 1 025,00 \$
- Tracteur à gazon
Nom : Mario Allen
Montant : 414,00 \$
- Déchiqueteuse
Nom : Greg Campbell
Montant : 701,00 \$

Adoptée

05-10-982

PAVAGE DE CERTAINS CHEMINS

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 10 000,00 \$ pour le pavage suivant:

1. chemin de la Baie
2. Intersection chemin Cochrane et 5^e concession
3. Rapiéçage – chemin de la Montagne
4. 637, rue de Clarendon
5. Intersection chemin Maple et chemin Dubois

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1005465

05-10-983

CREUSAGE - FOSSÉ YOUNG

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QU'une somme de 7 000,00 \$ soit consacrée au creusage du fossé Young pour drainer les eaux municipales, sud du chemin de la 3^e Concession, juste passé le chemin Murphy.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1005465

05-10-984

GRAVELAGE DES CHEMINS ELM ET TERRY-FOX

Il est

Proposé par William Twolan
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la Municipalité procède au gravelage de certaines sections des chemins Elm et Terry-Fox pour un budget de 10 000,00 \$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1005465

05-10-985

LUMIÈRE DE RUE – CHEMIN DION

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour une lumière de rue sur le poteau no M2X8Y-2821 à la hauteur du 172, chemin Dion et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires.

Le vote est demandé POUR = 5 CONTRE = 2

Brian Middlemiss et William Twolan votent contre la resolution.

Adoptée

05-10-986

LUMIÈRE DE RUE – CHEMIN STANTON

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour une lumière de rue à la hauteur du 120, rue Stanton et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires.

Le vote est demandé POUR = 5 CONTRE = 2

Brian Middlemiss et Garry Dagenais votent contre la résolution.

Adoptée

05-10-987

RÈGLEMENT No. 09-05

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE DEUX (2) CAMIONS À ORDURES ET RECYCLAGE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée spéciale du Conseil tenue le 21 septembre 2005.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre LaFrance
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète et statue le règlement comme suit :

RÈGLEMENT No. 09-05

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE DEUX (2) CAMIONS À ORDURES ET RECYCLAGE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter l'achat de 2 camions à ordures et recyclage pour la municipalité selon les estimés fournis par Gérard Hubert Automobile Ltée au montant de 273 860,00 \$ daté du 18 mai 2005, incluant les frais, taxe provinciale et imprévus.

ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 273 860,00 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les achats mentionnés à l'article 1 et la taxe provinciale.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 273 860,00 \$ \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées pour les intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur de chaque immeuble imposable, telle

qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le vote est demandé

POUR

CONTRE

Brian Middlemiss
Pierre Lafrance
Garry Dagenais

William Twolan
Harold McKenny
Jim Coyle
Roger Larose

Rejetée

05-10-988

CREUSAGE D'UNE TRANCHÉE AU DÉPOTOIR

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'inspecteur municipal à préparer un devis et de demander des offres pour le creusage d'une tranchée au dépotoir.

Adoptée

05-10-989

PNEUS AVEC JANTES

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'inspecteur municipal à disposer des pneus avec jantes qui sont au dépotoir selon l'offre d'une Cie spécialisée à cet effet, soit au coût de 1,00 \$ chacun.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1005465

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN SEPTEMBRE 2005

La secrétaire trésorière adjointe dépose le rapport.

05-10-990

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – SHEILA McCRINDLE

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire obtenir une autorisation à une fin autre que l'agriculture, soit dans le but de construire une résidence sur le lot 2 682 908 situé au 225 chemin Pilon;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé un plan d'affaires pour l'élevage de chevaux de race, appuyant ainsi sa demande à la C.P.T.A.Q.;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande du requérant ayant pour but une autorisation à une fin autre que l'agriculture, soit dans le but de construire une résidence sur le lot 2 682 908 situé au 225 chemin Pilon et d'y opérer un commerce d'élevage de chevaux.

Adoptée

05-10-991

DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est une communauté rurale, en grande majorité dans une zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à 4 chevreuils sont heurtés par des automobiles au courant d'une même journée dans la limite de Municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE les politiques de chasse couramment en vigueur, limite les chasseurs à 1 (un) chevreuil dans une saison;

CONSIDÉRANT des programmes à New York et la Pennsylvanie et dans la plupart des régions du nord des Etats-Unis allouant jusqu'à 4 (quatre) chevreuils par saison de chasse, aux chasseurs utilisant différentes formes d'exploitation;

CONSIDÉRANT QU'à cause de ce programme, les dommages causés aux terres agricoles ainsi qu'aux véhicules par les chevreuils ont été limités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac ainsi que d'autres régions à travers le Québec, avons de graves problèmes causés par les chevreuils;

Il est

Proposé par William Twolan
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la Municipalité demande au Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs d'augmenter le nombre de chevreuils alloués par chasseur durant une saison de chasse pour aider à balancer la surpopulation de chevreuils.

M. Pierre Lafrance vote contre la résolution.

Adoptée

05-10-992

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la Municipalité offre ses sincères remerciements aux membres du comité des loisirs représentant le public et les associations, pour le travail effectué à date.

M. Russell Allen, Président
Mme Patricia Lusk, Vice-présidente
Mme Elizabeth Hickey-Bennett, membre de la communauté

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Demande d'emploi – Sandy Quinn
- Correspondance de Me Michel Lafrenière - Première convention collective – Syndicat des pompiers et pompières du Québec
- Correspondance de J.A. Lecompte – drainage – rue Clarendon
- Demande d'emploi – Bernard Charron
- Parade - Jour du Souvenir
- Correspondance de D.J. Oakley – 51 Chemin de la Forêt
- Correspondance de la ministre des Affaires municipales et des Régions – Règlement 05-05 de la Municipalité de Pontiac - Emprunt
- Installation de la membrane – eaux usées – Quyon
- Ajustement de taxes – Mme Antonine Campbell
- Évaluation du drainage – 801, ch. des Pères-Dominicains – Fondex Outaouais

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Demande de certificat d'autorisation – neiges usées – rapport de Fondex Outaouais et accusé réception du Min. de l'Environnement
- Convocation de la Commission des lésions professionnelles – audition – dossier Marc Ménard
- Sommaire du rôle d'évaluation foncier – 2^e exercice financier
- Correspondance de M. Pierre Crevier adressée au M.T.Q.
- Note de remerciements des membres de la FRAPP – subventions – projets spéciaux
- Projet d'ordre du jour – séance du conseil de la MRC du 15 septembre 2005
- Note de remerciements – nivelage de chemins – Plage Albert Tremblay
- Procès-verbal de la réunion du 24 août 2005 – Projet du Parc régional des Chats
- Certificat de conformité de la MRC des Collines – Règlement 06-05 de la municipalité
- Communiqué de Presse – MRC des Collines
- Ordre du jour et procès-verbal du 15 septembre 2005 de la MRC des Collines
- Révision quinquennale du plan d'urbanisme - Règlement – Chelsea

05-10-993

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 1005465

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: de 05-10-968 à 05-10-970, de 05-10-982 à 05-10-984 et 05-10-989.

MAIRE

SECRETARIE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE